

Conditions de participation

1. Dispositions générales
2. Responsabilités des Parties
3. Durée et terminaison du partenariat
4. Règles pour les Editeurs
5. Règles pour les Annonceurs

Ce règlement régit les conditions de participation des partenaires annonceurs et éditeurs au site www.oneplanetonly.com. Merci de lire attentivement ce document et de vous assurer que vous respectez le règlement point par point avant votre inscription.

1. Dispositions générales

- Ces règles déterminent les conditions de collaboration entre les partenaires et One Planet Only. Lors de l'inscription, les partenaires confirment leur entier consentement aux dispositions du présent règlement.
- One Planet Only se réserve le droit de modifier unilatéralement ce règlement sous réserve d'en informer ses partenaires préalablement.
- Après l'inscription, les partenaires bénéficient de l'accès à un « tableau de bord » qui leur permettra de piloter leurs campagnes, gérer leur budget et de suivre les évolutions de leur compte en temps réel.
- Les partenaires ne sont pas autorisés à créer plus d'un compte sans l'accord formel de One Planet Only.

2. Responsabilité des Parties

- Les partenaires sont responsables de la bonne utilisation des outils mis à leur disposition et assument l'obligation de ne pas altérer le système par quelque moyen que ce soit,

3. Durée et terminaison du partenariat

3.1. Durée du partenariat

Les termes de cet accord valent pour une durée indéterminée.

3.2. Résiliation du partenariat

- One Planet Only peut unilatéralement résilier une inscription. Cette résiliation sera effectuée sans que One Planet Only ne doive se justifier. Dans ce cas, les sommes

résiduelles figurant sur le compte du partenaire seront restituées avant fermeture définitive du compte.

- Le partenaire peut se retirer du programme de façon unilatérale. Avant de fermer son compte, le partenaire devra demander le paiement des sommes figurant sur son compte. Une fois la désinscription effectuée, aucune somme ne pourra être reversée sur le compte du partenaire.

4. Règles pour les éditeurs

4.1. Liste des sites et des applications interdits

Sont interdits :

- Les sites et les applications dont l'éditeur n'est pas le propriétaire,
- les sites et les applications contenant :
 - o tout matériau violant des principes moraux universels,
 - o toute Incitation à la violence, à la haine raciale ou aux conflits ethniques
 - o toute discrimination fondée sur l'appartenance à un groupe politique ou à une religion,
 - o tous écrits, langages ou médias haineux ou discourtois,
 - o toute violation de droits d'auteurs sous toutes ses formes,
 - o tout contenu violant la législation applicable dans leur pays d'origine,
- les sites et les applications en ligne depuis moins d'un mois,
- les sites et les applications sans contenu ou au contenu trop limité,
- les sites et les applications où la publicité occupe plus d'espace que le contenu,
- les sites et les applications ne possédant pas leur propre nom de domaine,
- les sites et les applications contenant un ou des logiciels malveillants ou non autorisés dans le pays d'origine,
- les sites et les applications utilisant des logiciels destinés à manipuler les statistiques et plus généralement à favoriser la fraude à l'impression ou au clic,
- les sites et les applications encourageant les utilisateurs à cliquer ou attirant artificiellement l'attention sur une ou plusieurs bannières.

4.2. Les éditeurs ne doivent pas :

- Cliquer eux-mêmes les publicités ou gonfler artificiellement le nombre d'impressions ou de clics,
- modifier le code d'intégration des publicités,
- Placer des annonces sur les ressources qui utilisent des systèmes de publicité active,
- Participer à des « clubs de clics » (click clubs), ainsi qu'à des sites dédiés aux gains en réseau,
- Publier de la publicité sur des pages vides, séparées ou sans statistiques.

4.3. Cas de fraude délibérée

En cas de fraude délibérée et indiscutable, le compte de l'éditeur sera bloqué sans préavis et aucune somme résiduelle ne sera restituée, même si l'acquisition du trafic n'était pas entièrement frauduleuse.

4.4. Accès aux statistiques des sites ou des applications

- Le site ou l'application doit posséder un accès aux statistiques et le rendre consultable par l'équipe technique de One Planet Only.

- L'accès aux statistiques doit fournir au minimum et de façon non limitative :
 - Les visiteurs uniques,
 - les pages vues,
 - les sources des visites,
 - le nombre de clics internes,
 - Les mots clés,
 - Les navigateurs,
 - Les pays.

4.5. Rémunération des éditeurs

- Aucun paiement ne sera effectué sans accès aux statistiques du site,
- Les paiements sont effectués à la demande de l'éditeur par transfert bancaire tous les premiers jeudi du mois,
- L'éditeur peut vérifier le montant de sa rémunération et la justesse du calcul dans les outils mis à sa disposition et notamment dans le tableau de bord (Pilotage),

4.6. Litiges sur les paiements

Tous les litiges seront réglés sur la base des statistiques du système de One Planet Only.

4.7. Sécurité de connexion

Le partenaire est entièrement responsable de la sécurité de son login et de son mot de passe et s'engage à ne pas les transmettre à des tiers. One planet Only ne pourra en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation frauduleuse d'un compte.

5. Règles pour les annonceurs

5.1. Liste des publicités interdites :

- Sont interdites les publicités contenant :
 - tout matériau violant les principes moraux universels,
 - des images de parties génitales, de corps difformes, et de personnes gravement blessées ou décédées,
 - Des images de jeunes gens mineurs sans le consentement de leur tuteur légal,
 - Toute incitation à la violence, à la haine raciale ou aux conflits ethniques,
 - Toute discrimination fondée sur l'appartenance à une religion ou un groupe politique,
 - Tous écrits, langages ou médias haineux, injurieux ou discourtois,
 - Toute violation de droits d'auteurs sous toutes ses formes,
 - Tout contenu violant la législation applicable dans les pays où elle est publiée,
- Les publicités contenant des liens menant directement à un téléchargement de fichier, à une page avec téléchargement automatique de fichiers, ou à une souscription sans consentement de l'utilisateur,
- Les publicités contenant des liens dont l'adresse n'est pas la même pour tous les périphériques, les pays et les opérateurs,

5.2. Règles pour les campagnes et les bannières :

- Le contenu des bannières doit correspondre au contenu de la page à laquelle mène le lien publicitaire,
- Il est interdit de :

- créer plus d'une campagne pour un même projet, produit ou service possédant les mêmes caractéristiques. La règle ne concerne pas les campagnes concernant un même projet, produit ou service mais ayant une intention différente et dont les liens amènent à des pages de destination différentes. Dans les situations discutables, la décision finale revient à l'administration One Planet Only.
- Utiliser plus de 20 bannières pour une même campagne,
- Utiliser plus d'une fois la même bannière pour une même campagne. Mais des bannières similaires de différentes tailles peuvent être téléchargées pour s'adapter aux différents écrans utilisateurs. Dans ce cas, des modifications mineures seront acceptées si elles sont rendues nécessaires par les différents formats de parution,
- Modifier le contenu de la page faisant l'objet de la publicité ou l'adresse d'un lien après vérification de la bannière par le modérateur,

5.3. Litiges sur les paiements :

Tous les litiges seront réglés sur la base des statistiques du système de One Planet Only.

5.4. Responsabilité de l'annonceur

L'annonceur assume la pleine responsabilité des informations contenues dans ses campagnes publicitaires. One Planet Only ne pourra en aucun cas être tenu responsable du contenu des publicités au regard de la loi du pays où elles paraissent.

5.5. Violation du règlement par l'annonceur

En cas de violation délibérée de ce règlement, One Planet Only se réserve le droit de fermer définitivement le compte de l'annonceur et de conserver les sommes disponibles sans préjudice de poursuites légales ultérieures.

5.6. Sécurité de connexion :

L'éditeur est entièrement responsable de la sécurité de son login et son mot de passe. One planet Only s'engage à respecter la confidentialité de la connexion et ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'une utilisation frauduleuse d'un compte.